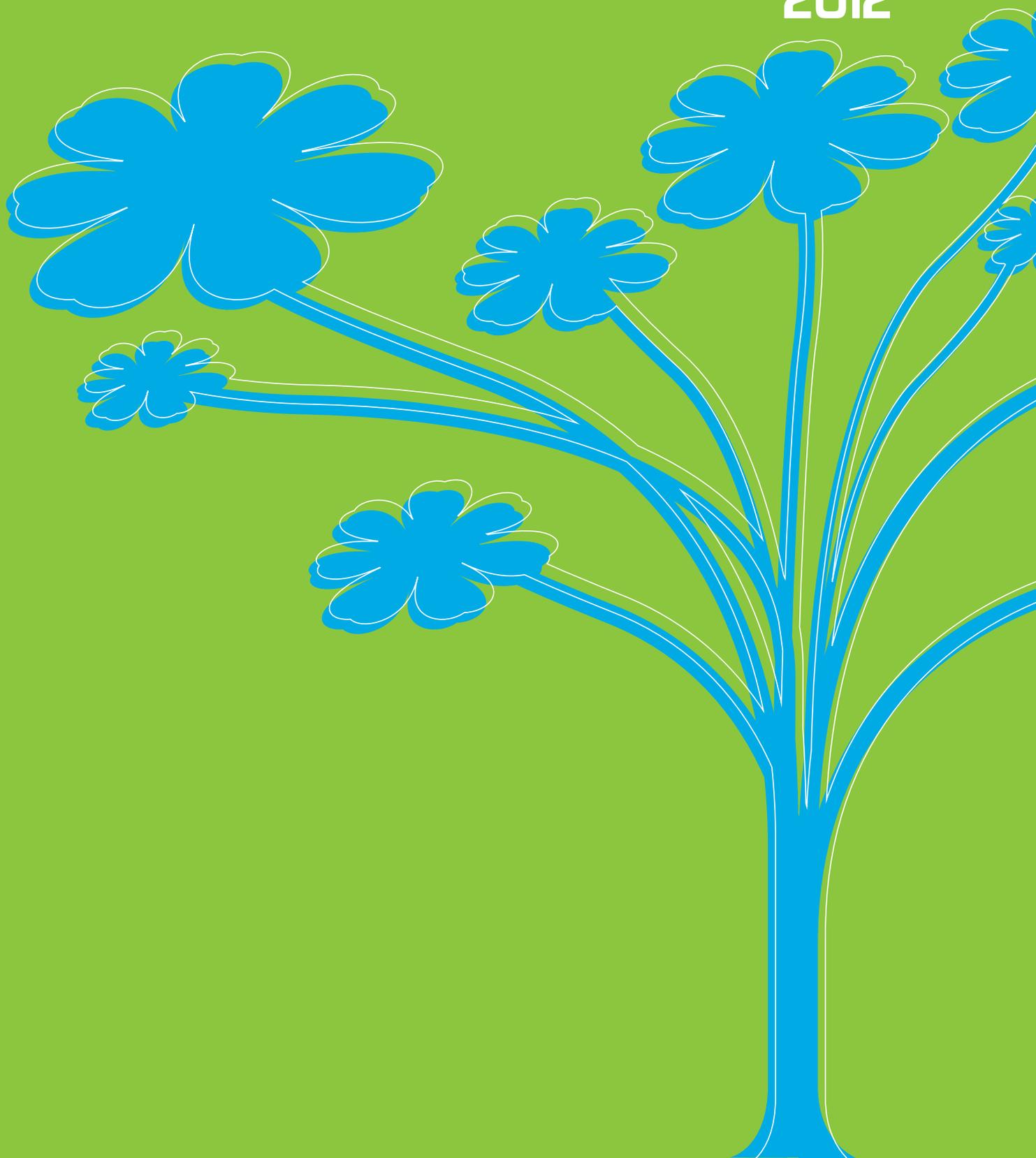


ECOLOGIC

DEEE Professionnels
catégories 3 & 4
Rapport d'Activité

2012





Sommaire

Edito.....	P_ 03
Barème DEEE PRO 2012.....	P_ 04
Liste des points d'enlèvement.....	P_ 05
Conditions d'enlèvement.....	P_ 05
Tonnages traités par type.....	P_ 06
Quantités de composants matières dangereuses.....	P_ 06
Liste des prestataires de traitement.....	P_ 06
Taux de recyclage et de valorisation.....	P_ 06
Les actions Ecologic.....	P_ 07

Faits marquants

> 160 tonnes collectés

> 87,5 % de valorisation

> 7 % de parts de marché sur les catégories 3 & 4

> Renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001

> Nouveau système d'information

2012

Edito

Ecologic s'est positionné dès son démarrage en 2006 sur les enjeux liés au recyclage des déchets électriques issus des entreprises et des administrations.

Ecologic a jugé ce positionnement pertinent tant en termes économique et opérationnel qu'environnemental, tout en prenant acte de la distinction faite par le législateur entre les DEEE professionnels et ménagers.

Comme l'État a ouvert la filière des DEEE « pro » au mode de gestion agréée, Ecologic s'est appuyé sur son expérience et son réseau de producteurs pour créer une solution mutualisée, avec le soutien de ses partenaires et de ses adhérents.

Ecologic a été agréé officiellement le 1^{er} août 2012 pour la gestion des DEEE de catégories 3 et 4, et le 29 décembre 2012 pour ceux de catégories 1 et 2.

Ecologic propose des services performants en termes de collecte et de recyclage qui viennent remplacer pour les producteurs qui le désirent les solutions individuelles mises en place dès 2005.

Ecologic développe et optimise son réseau de collecte afin de massifier au maximum le gisement de DEEE pour obtenir des économies d'échelle et proposer une solution simple et efficace.

2013 confortera les choix et les objectifs fixés en 2012.

Arrêté du 1^{er} août 2012

(NOR : DEVPI229507A) relatif à l'agrément d'Ecologic pour la collecte et le traitement des DEEE professionnels de catégories 3 et 4 des entreprises

Arrêté du 19 décembre 2012

(NOR : DEVPI242164A) relatif à l'agrément d'Ecologic pour la collecte et le traitement des DEEE professionnels de catégories 1 et 2 des entreprises

Barème DEEE Pro 2012

Catégorie 3 & 4 : Informatique, Telecom, Affichage, Photo, Audio, Vidéo

Code barème	Nature de produit	Barème (tonne mise sur le marché)
PITA01	Cat. 3 - PC de Bureau / Station de travail / Serveurs / PABX	10 €
PAVA01	Cat. 4 - Audio : Amplificateurs, table de mixage/montage,...	
PITB01	Cat. 3 - Equipements de réseau (Switch, Routeur, ...) / Armoire extérieure active	20 €
PITC01	Cat. 3 - Borne de commande ou solution informatique d'encaissement (sans écran)	
PITD01	Cat. 3 - Imprimantes / MFP / Traceurs / Photocopieurs - Format sup. ou égal A3	30 €
PITE01	Cat. 3 - Imprimantes / MFP / MFD / Fax - Format inf. ou égal A4	35 €
PITF01	Cat. 3 - Ordinateurs portables, Tablette PC, Autres équipements Bureautiques, Informatiques et Telecoms	45 €
PITG01	Cat. 3 - Borne* de commande ou solution informatique d'encaissement (avec écran)	
PAVB01	Cat. 4 - Vidéo-projecteur, Casques, Micro, Enceintes	
PAVC01	Cat. 4 - Mini labo de développement & Autres Equipements (Photo / Vidéo, Audio et Accessoires)	
PITH01	Cat. 3 - Moniteurs	70 €
PAVD01	Cat. 4 - Vidéo : Ecrans / Affichage dynamique / Equipement d'imagerie	

La facturation annuelle minimum est de 500€

* : Equipement dont le poids de l'écran représente plus de 10% du poids total

Liste des points d'enlèvement et nombre des points d'enlèvement par type

Points d'enlèvement	Type PDC
1 PACTE PROVENCE	Distributeur
ACTEBIS	Grossiste
CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE	Point d'apport volontaire
CEVENNES LIBRES	Point d'apport volontaire
CFI	Distributeur
FIDUCIAL INFORMATIQUE	Distributeur
INMAC WSTORE	Distributeur
TRANSFERT BOX CONIBI	Point d'apport volontaire
TRI ETHIC	Point d'apport volontaire

Nombre de points d'enlèvements

	Nombre
Grossiste	1
Distributeur	4
Point d'apport volontaire	4
Utilisateur	38

Les conditions d'enlèvement

- Poids inférieur à 500 kg ou 2,5m³ : possibilité de déposer gratuitement sur point d'apport
- Poids supérieur à 500 Kg ou 2,5m³, rassemblement du matériel : en 1 seul point à proximité de la zone de chargement accessible en camion hayon à - de 50 m
Les unités de manutention sont prêtes et filmées.
Présence obligatoire du référent de l'enlèvement chez le détenteur final.

Les tonnages enlevés

Département	Type PDC	Tonnes	Nombre d'enlèvements
13	Distributeur	1,62	1
19	Utilisateur	2,488	1
30	Point d'apport volontaire	13,714	2
33	Utilisateur	8,371	3
34	Utilisateur	2,76	1
38	Utilisateur	3,825	3
44	Utilisateur	2,593	4
45	Utilisateur	11,33	2
49	Point d'apport volontaire	1,835	1
49	Utilisateur	0,6	1
54	Utilisateur	3,4	1
59	Utilisateur	2,375	5
65	Utilisateur	0,36	1
66	Utilisateur	1,208	1
67	Utilisateur	4,192	3
68	Utilisateur	5,86	1
69	Distributeur	1,017	1
69	Utilisateur	7,822	3
72	Utilisateur	2,2	1
74	Utilisateur	0,021	1
75	Utilisateur	1,712	7
77	Utilisateur	0,942	1
78	Utilisateur	0,427	1
91	Point d'apport volontaire	6,149	3
91	Utilisateur	0,93	2
92	Grossiste	4,709	1
92	Point d'apport volontaire	2,348	7
92	Utilisateur	50,195	13
93	Distributeur	2,714	4
94	Utilisateur	3,044	2
95	Distributeur	2,682	5
95	Point d'apport volontaire	0,575	4
95	Utilisateur	4,47	2
2A	Utilisateur	1,82	2
		160 308	91

Composants, matières et substances dangereux ou non dangereux

CABLES extérieurs	2,65
CARTES électroniques	6,35
PLASTIQUE susceptible de contenir des retardateurs de flamme bromés	27,34
CONDENSATEUR	0,07
PILES ET ACCUMULATEUR	0,13
CARTOUCHE ET TONER	0,80
DALLE LCD	0,70
TUBE CATHODIQUE	8,61
LAMPE AU MERCURE	0,05

Liste des prestataires de traitement

BOITE À PAPIERS Limoges
COOLREC
COREPA
PAPREC
REMONDIS
TRIADE Nanterre

Traitement, en tonnes

Flux en tonnes	Qté recyclage	Qté valorisation	Qté élimination
Cat 3	140	5	15

Taux de recyclage et de valorisation

Flux en tonnes	recyclage	valorisation	élimination
Tout IT	87,7 %	2,9 %	9,6 %
Détail du traitement			
UC	89,1%	3,8%	7,0%
PAM IT	82,7%	2,7%	14,6%
COPIEUR	93,4%	1,3%	5,3%
CRT	87,6%	3,8%	8,6%
LCD	85,7%	9,2%	5,1%

Les actions d'Ecologic

Les actions menées en partenariat avec l'ESS

En 2012, Ecologic s'est engagé pour proposer un service aux utilisateurs professionnels et aux producteurs afin qu'ils puissent y avoir réutilisation de certains de leurs équipements :

- Signature d'une convention point de collecte avec CEVENNES LIBRE, GI Informatique et ARC
- Réalisation d'opérations avec : Recyclea (pour client final), Ecodair (pour client final)
- Création de la Solibox avec Ateliers du Bocage
- Rencontre avec des labellisés ORD12.0 à Brest
- Demande de sortie du label ORD1 2.0 pour : R2Défi
- Organisation d'une opération de collecte solidaire en Mayenne avec ERDF.

Les actions menées afin de favoriser la réutilisation des DEEE professionnels

- Lancement de la SOLIBOX en partenariat avec Ateliers Du Bocage en vue de promouvoir/faciliter la réutilisation.
- Projets « sur-mesure » avec des détenteurs pour accompagner le réemploi qu'ils font préalablement au traitement DEEE de ce qui ne peut être réemployé.
- Etude en cours avec les producteurs et plus particulièrement les producteurs de solutions d'impression pour faciliter la réutilisation des équipements en fin de vie tout en en s'assurant des conditions (contrôle) dans lesquelles se font ces opérations.

Les actions de prévention

1. Le projet Ordi 2.0, initié par la délégation aux usages de l'internet (DUI, placée sous le ministère de la Recherche et de l'Enseignement et le ministère chargé de l'Économie numérique) a pour ambition de réduire la fracture numérique.

Ecologic apporte son savoir-faire afin de garantir une fin de vie maîtrisée des D3E professionnels confiées par les entreprises aux structures labellisées « Ordi 2.0 ». Ecologic s'engage à veiller et garantir, le cas échéant, le respect des conformités au sein des différents intervenants de la filière, notamment sur :

- Les autorisations et l'organisation du transport et de l'entreposage des D3E
- La traçabilité des lots collectés
- L'hygiène, la santé et la sécurité du poste de travail de l'employé en intervention sur les D3E

2. Ecologic s'associe aux producteurs de dispositifs d'impression en intégrant leurs filières de réutilisation, mises en place dans le cadre des commercialisations à la page des équipements de type MFP.

Les actions de communication

- Site commercial www.e-dechet.com, demandes d'enlèvement, commandes de contenants en ligne
- Salons Pollutec et IT Partners pour rencontrer, fédérer et sensibiliser
- Organisation de visites de sites de traitement
- Outils d'information réglementaire, actualités : Deeenews Pro
- Rencontres avec les détenteurs, en partenariat avec le Cigref



La 2^e vie des déchets électriques

Immeuble Arago 1 • 41 boulevard Vauban • 78 280 Guyancourt
Tél. : 01 30 57 79 09 • Fax : 01 30 57 79 10

www.ecologic-france.com